

## **Conseil Municipal**

### **Séance du mardi 16 décembre 2008 à 20 h 30**

### **Compte-rendu sommaire des délibérations**

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 16 décembre 2008 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mardi 9 décembre 2008 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Pierre DRAOULEC (procuration à Daniel HASCOËT)**, **Corinne DEMOUGIN (procuration à Marina LE MARC)**, **Joëlle TYMEN** et **Anthony BOQUET**.

Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

#### **1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie**

##### **1-1 Concession et services à la population – Rapports d'activité**

Le rapporteur **Daniel HASCOET**, a présenté le compte rendu des rapports d'activités pour l'année 2007 des services publics locaux de l'assainissement, des déchets, ainsi que du contrat de concession gaz confié à GrDF. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

##### **1-2 Marchés à bon de commande – Renouvellement pour 2009**

Lors de la réunion du 14 février 2006 le Conseil municipal a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 30 janvier 2006, a décidé d'attribuer les marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2006 dans les conditions suivantes :

- lot n°1 à l'entreprise LE PAPE de Plomelin (minimum 20 000 €HT, maximum 70 000 €HT par an),
- lot n°2 à l'entreprise CISE TP Ouest de Pont-l'Abbé (minimum 15 000 €HT, maximum 60 000 €HT par an),
- lot n°3 à l'entreprise LE ROUX de Landudec (minimum 40 000 €HT, maximum 160 000 €HT par an),

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de reconduire l'ensemble de ces marchés pour l'année 2009.

##### **1-3 Prise d'eau de Pen Enez et retenue de Moulin Neuf - mise en place des périmètres de protection : enquêtes publique et parcellaire**

Sur proposition du rapporteur, **Huguette DANIEL**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

**d'émettre** des réserves sur le projet présenté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud sur, d'une part l'instauration de périmètres de protection autour de la retenue du moulin neuf et de la prise d'eau de Pen énez et d'autre part une enquête parcellaire sur les terrains concernés,

**de demander** que ses réserves soient prises en compte intégralement dans le projet d'arrêté préfectoral et dans la cartographie concernée.

##### **1-4 Projet de déchetterie à Kerlavar**

Sur proposition du rapporteur, **Thierry LE GALL**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

**d'émettre** un avis favorable au projet présenté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

## **2 – Commission des affaires scolaires et sociales**

### **2-1 Allocations diverses scolaires – année 2008/2009**

Sur proposition du rapporteur, **André QUEAU**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :  
**de verser** une subvention exceptionnelle de 800€ afin d'aider au financement de l'animation musicale à l'école maternelle,  
**d'approuver** le programme d'aide à la prestation « garderie » pour l'année scolaire 2008/2009 : **0,57€ par jour et par enfant ou 0,84€ si mise en place d'un service d'aide aux leçons** (prestation versée à l'organisme gestionnaire).

### **2-2 Subventions aux organismes sociaux extérieurs**

Sur proposition du rapporteur, **Hélène LE BERRE**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :  
**d'attribuer** une subvention d'un montant de 160 Euros au Secours Catholique afin de leur permettre de poursuivre leurs actions d'accompagnement des personnes en difficulté.

## **3 – Commission de la vie locale**

### **3-1 Subventions aux associations et organismes divers**

Sur proposition du rapporteur, **Pierre GLOANEC**, le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes en faveur des associations extérieures et organismes suivants :

- Agence Ouest Cornouaille Développement : 100€, à titre d'adhésion, sachant que l'essentiel du financement provient des 4 Communautés de Communes à raison de 2€ par habitant
- Association Céline et Stéphane : 35€
- Accueil des Villes Françaises du Pays Bigouden : 30€

En faveur des Associations locales :

- Club de pétanque : 500€, pour la création du club sur notre Commune,
- Plonéour Football Club : 650€, pour des écussons de la Commune,
- Comité d'animation : 510€, pour des remboursements d'avance,
- Le bœuf rigolo : 1000€, pour l'organisation d'animation musicale pour les jeunes.

## **4 – Commission d'appel d'offres**

### **4-1 Travaux sur la chapelle de Lanvern : avenant n°1 sur marché de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant validé par la Commission d'Appel d'Offres fixant le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, le cabinet d'architecte de PONTAUD de Boulogne-Billancourt (92) à 48 960.00 € Hors Taxes.

## **5– Commission des finances et de l' Administration générale**

### **5-1 Décision modificative n°3 : budget général**

Le projet de décision modificative n°3 du budget communal pour l'exercice 2008 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de - 27.500,00 € pour la section d'investissement et 5.000,00 € en fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

### **5-2 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire**

Ce dossier est présenté chaque année avant le nouvel exercice budgétaire dans la perspective du vote du budget primitif à intervenir en mars prochain. Il s'agit, pour permettre le fonctionnement normal des services et respecter le principe de continuité du service public,

d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a décidé d'y autoriser le Maire, à l'unanimité.

### 5-3 Tarifs communaux pour 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé ainsi qu'il suit le montant des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

DESIGNATION	Tarifs 2008	
<b>1 - PRESTATIONS DE SERVICE</b>		
a) Débroussailleuse	70 €/H	
b) Tracto pelle – camion	50 €/H	
c) Buses		
* buses 0200 PVC	28 €/ML	
* buses 0250 PVC	32 €/ML	
* buses Armées 0300	45 €/ML	
d) Photocopies de documents administratifs		
* format A4 couleur	0. 50 €	
* format A3 couleur	1. 00 €	
* format A4 noir	0.18€	
* format A3 noir	0.36€	
<b>2 - CIMETIERE (*)</b>		
	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
* concession - 15 ans	110 €	220 €
* concession - 30 ans	215 €	430 €
* concession - 50 ans	530 €	1060 €
Case au columbarium + concession 15 ans	1 755 €	
Renouvellement 15 ans	185 €	
Caveau cinéraire + concession 15 ans	420 €	
Renouvellement 15 ans	185 €	
<b>3 - DROITS DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE PARKINGS</b>		
a) pour les commerçants réguliers		
* étalage	0,25 €/m <sup>2</sup>	
* véhicule	3 €/Véhicule	
* branchement (s)	2,30 €	
b) pour les occasionnels		
* étalage	0,8 €/m <sup>2</sup>	
* véhicule	15,30 €/Véhicule	
* branchement (s)	3 €	
c) pour les forains	3 €/Jour/Caravane	
d) POS : réalisation de places de parking lors d'un projet d'urbanisme	2500€ places/manquantes	
<b>4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>		
a) Terrasse de café	4,5 €/m <sup>2</sup>	
b) Etalages/échoppes	4 €/m <sup>2</sup>	
<b>5 - LOCATIONS DE SALLES</b>		
a) Expo peintures Juillet/Août		
* 1 exposant	5 €/J	
* 2 exposants	3 €/J/Exposant	
* 3 ou 4 exposants	2 €/J/Exposant	
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant	
b) Expo peintures autres mois		
* 1 exposant	3 €/J	
* 2 exposants	2 €/J/Exposant	
* 3 ou 4 exposants	1 €/J/Exposant	

* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
<b>6 - VENTE DE TERRE NOIRE (sur la Commune)</b>	
* le mètre cube sur la Commune (non livré)	5 €/m <sup>3</sup>
<b>7 - CESSION BOIS DE CHAUFFAGE</b>	
* la corde sur la Commune (non livrée)	100 €
<b>8 - TERRAINS en Z.A.</b>	
* Kerlavar	8 € HT/m <sup>2</sup>
<b>9 - LOCATIONS D'IMMEUBLES (*)</b>	
Atelier relais PLASTIMER	460 €
Atelier relais AQUA-B	400 €
Atelier relais ATELIER MECANIQUE	250 €
Studio école élémentaire	72.03 € + 6 € charges (révision 01/2009)
Logements T4 école élémentaire (hors occupation par un instituteur)	323.26€ + 15 € charges (révision 01/2009)
Logement 19 Rue de Chateaubriand (logement d'urgence)	323.26 € (révision 01/2009)
Logement 12 Rue Miquel (logement d'urgence)	313.85 € + 60 € charges (révision 01/2009)
Logement 3 Rue du Château d'eau (Ex Presbytère)	216.14 € (révision 01/2009)
Logement 14 Rue Jules Ferry - 1 <sup>er</sup> étage	264.97 € (révision 01/2009)
Logement 14 Rue Jules Ferry - 2 <sup>ème</sup> étage	172.76 € (révision 01/2009)
Logement 2 Impasse du Plateau	En attente de travaux
Maison Route de Plogastel (Legs COSSEC)	505.92 € (révision 06/2009)
Maison à Créac'h Calvic (Legs COSSEC)	622.17 € (révision 06/2009)
Appartement à Créac'h Calvic (Legs COSSEC)	385 € (révision 10/2009)
Maison 38 Place de la République à PONT L'ABBE (Legs COSSEC)	578.02 € (révision 07/2009)
Maison 1 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	490 € (révision 03/2009)
Maison 2 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	493.22 € (révision 12/2008)
Maison 3 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	463.05 € (révision 11/2009)
Appartement 4 à Cruguel à COMBRIT (Legs COSSEC)	300 € vide
Locaux « La Poste » 14 Rue Jules Ferry	5338.72 € ((révision 01/2009))
Locaux 12 Ter Rue Jean Jaurès	300 € vide
Local 10 Ter Rue René Le Berre	150 € (révision 02/2009)

#### 10 – Tarifs d'utilisation des salles communales

	Associations locales		Organismes locaux avec restaurateurs locaux	Organismes Extérieurs		Assemblées générales Organismes extérieurs
	Non lucratif	Lucratif		Non lucratif	Lucratif	
salles diverses Maison des Associations Foyer – Autres	0 €	46 €		46 €	92 €	23 €
Salle polyvalente (pas de repas ni buffet)	0	46 €		230 €	460 €	46 €
Sonorisation	15 €	15 €		15 €	15 €	15 €

<u>Restaurant municipal</u>						
a) salle seulement (sans matériel ni accès cuisine)	0	46 €	115 €			Seulement cas « c » avec concours exclusif restaurateur local et sans personnel
b) salle avec accès cuisine (utilisation plonge / couverts sans fourneaux ni frigos)	31 €	76 €	153 €			
c) Salle avec cuisine et équipements (matériel et personnel)	61 €	122 €	230 €			
						305 €
<u>Salle omnisports</u> (pas de repas ni buffet)						
salle 1	0	46 €		184 €	230 €	184 €
salle 2	0	91 €		368 €	460 €	368 €
salle 1 et 2						
	0	91 €		0	460 €	
<u>Halle Raphalen</u>						

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de modifier le coût facturé de la concession (2 m<sup>2</sup>) de 15 ans qui passe de 90 à 110€, ce qui va permettre un équilibre tarifaire avec la concession de 30 ans, inchangée à 215€,
- de compléter notre tableau des prestations en ajoutant au niveau des tarifs des concessions au cimetière pour les tombes de 4 m<sup>2</sup> comme suit : 15 ans 220€, 30 ans 430€, et 50 ans 1060€ .
- de retirer la notion de forfait annuel sur les occupations du domaine public, pour les terrasses de café et les étalages et échoppes, dont le montant reste inchangé.

#### 5-4 Allocation de vétérance pour les sapeurs pompiers

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire bénéficier 7 anciens sapeurs pompiers du centre de secours de PLONEOUR-LANVERN. Le montant total de l'allocation s'élève 2247,98 € au titre de l'année 2008.

#### 5-5 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Travaux d'aménagement paysager sur la vallée de Kerbréac'h : marché conclu avec l'entreprise Pascal Bellocq de Quimper pour un montant de 82 904,55 €HT,
- Réalisation du bulletin municipal : marché renouvelable à bon de commande conclu avec l'entreprise Artcom de Saint-Jean,
- Travaux d'aménagement urbain, impasse Louis Hémon ; lot A : terrassement et fondations de voirie, bordures de trottoirs, finition de chaussées et de trottoirs, marché conclu avec l'entreprise Le Pape TP de Plomelin pour un montant de 94 997,50 €HT,
- Travaux d'aménagement urbain, impasse Louis Hémon ; lot B : eaux pluviales, marché conclu avec l'entreprise ETPA de Pleuven pour un montant de 15 543,90 €HT,
- Travaux d'aménagement urbain, impasse Louis Hémon ; lot C : réseaux souples, marché conclu avec l'entreprise CEGELEC de Quimper pour un montant de 53 516,00 €HT,
- Travaux d'aménagement de bureaux, étage Mairie ; lot 1 : cloisons, plafond, menuiseries, marché conclu avec les entreprises Le Berre Bernard et Hélias Corentin de Plonéour-Lanvern pour un montant de 12 448,12 €HT,
- Travaux d'aménagement de bureaux, étage Mairie ; lot 2 : électricité, marché conclu avec l'entreprise Garin de Plomelin pour un montant de 5 256,76 €HT,

- Travaux d'aménagement de bureaux, étage Mairie ; lot 3 : revêtement de sols et muraux, marché conclu avec l'entreprise Le Scoul de Pluguffan pour un montant de 8 864,01 €HT,
- Travaux d'aménagement de bureaux, étage Mairie ; lot 4 : couverture, zinguerie, marché conclu avec l'entreprise Renevot de Plonéour-Lanvern pour un montant de 4 541,00 €HT,
- Travaux de construction d'un équipement multi accueil, crèche, halte garderie, RAM ; lot 7 : fermetures (déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres), marché conclu avec l'entreprise Sizorn de Ploudaniel pour un montant de 9 055,73 €HT,
- Fourniture de produits d'entretien ; marché renouvelable à bon de commande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, lot 1 : produits d'hygiène, lot 2 : produits de lavage et de rinçage des lave vaisselles et machines à laver, lot 3 : papier et essuies mains, conclu avec l'entreprise Claude Chenut de Caudan,
- Fourniture de produits d'entretien ; marché renouvelable à bon de commande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, lot 4 : brosse, lot 5 : jetable, lot 6 : films et sacs, conclu avec l'entreprise GAMMA 29 de Brest,
- Aménagement des abords devant l'Office de Tourisme ; marché conclu avec l'entreprise Chevrier TP de Plonéour-Lanvern, pour un montant de 51 455,00 €HT.

5-6 Personnel communal : modification du tableau des effectifs et subvention au COS

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de supprimer les postes suivants :

- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet 17h/s à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet 31h/s à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet 30h/s à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008,
- suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet 17h30/s à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le Conseil Municipal a également décidé à l'unanimité d'abonder la subvention allouée au Comité des œuvres sociales d'un montant de 1600€, afin de cofinancer l'action sociale en direction des personnels de la Commune et du CCAS.

5-7 Lotissement de Hent Kerbascol : demande de garantie d'emprunt au profit de l'OPAC de Quimper-Cornouaille

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder, à l'unanimité, la garantie communale à l'OPAC de Quimper Cornouaille, pour un emprunt, de 1.600.000€ sur 30 années, auprès de la Caisse du Crédit Agricole du Finistère, pour la réalisation de l'opération de 16 logements en location accession à la propriété sur le lotissement de Hent Kerbascol.

5-8 Service eau potable : redevance pour 2009

Le Conseil Municipal a fixé le montant de « la part collectivité » appliqué au prix de l'eau distribuée aux abonnés, à l'unanimité :

- abonnement annuel : 25,96€
- consommation : 0,737€/m<sup>3</sup>

Ces tarifs s'entendent hors taxes.

5-9 Demande de garanties d'emprunts au profit de l'OPAC, à Hent Kerbascol.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans,
- échéances : trimestrielles,
- amortissement : constant,
- taux : fixe de 4.47%,
- frais : néant

Le montant de l'emprunt pour l'exercice est fixé à 300.000€.

5-10 Dématérialisation des actes administratifs

Dans le cadre de la modernisation de l'ETAT, le Préfet souhaite que l'essentiel des procédures de transmission d'actes et délibération du Conseil Municipal et de la Commune s'effectue de façon dématérialisée, pour l'exercice du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accepter cette procédure et de la confier au syndicat mixte Mégalis Bretagne.

5-11 Adhésion au groupement de commandes pour le site internet

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion de la Commune de Plonéour-Lanvern au groupement de commandes pour la refonte du site internet, piloté par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie  
le 18 décembre 2008

Le Maire,

**Michel CANEVET**